



# **COMPTE RENDU**

***CONSEIL MUNICIPAL***

***DU***

***06 AVRIL 2018***



Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

06 AVRIL 2018

SOMMAIRE

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales .....	3
1. Fixation du taux des trois taxes directes locales .....	5
2. Budget primitif 2018 – Budget principal .....	6
3. Budget primitif 2018 – Budget annexe « Transport de personnes » .....	26
4. Espace 1500 – Subventions suite à la location des installations – Décembre 2017 – Janvier et Février 2018 .....	28
5. Création du <b>Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)</b> .....	31
6. Mise en place du dispositif « Participation citoyenne » .....	33
7. Approbation du schéma directeur d'accessibilité – Agenda d'accessibilité programmée pour le réseau de transport urbain TAM .....	35
8. <b>Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.A.P.H)</b> – Rapport 2017 .....	36
9. Aménagement de l'entrée de Ville Ouest et création d'une voie nouvelle : acquisition de terrain .....	37
10. Rue de la Petite Croze - Cession d'une emprise de terrain .....	38
11. Vente d'un bâtiment communal .....	39
Questions diverses .....	40
Calendrier.....	41

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur FABRE, maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice sont présents, sauf :

### EXCUSES :

Madame SONNERY .....qui donne procuration à Monsieur GUEUR  
Madame GALARD .....qui donne procuration à Madame PONTAROLO  
Madame ARBORE DEDIEU .....qui donne procuration à Monsieur PIRALLA  
Madame ORDINAIRE .....qui donne procuration à Madame CASTELLANO  
Monsieur NAVARRO  
Madame PRAS .....qui donne procuration à Monsieur ROUSTIT

### ABSENTES :

Madame JUNOD  
Madame LANTELME-FAISAN

Messieurs CONSTANT et RIGAUD sont élus secrétaires de séance.

---

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 mars 2018 est lu et approuvé par les membres présents à ladite séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

---

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES LOCALES**

Monsieur GUEUR expose que dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 18 avril 2014 la commune a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- Signature avec la CAF d'un avenant de prolongation pour l'année 2018 de la prestation de service unique versée au profit de la maison de la petite enfance – établissement d'accueil du jeune enfant de 0 à 6 ans
- Signature avec la CAF de la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service afférente au Relais assistants maternels pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021
- Désignation d'un avocat, Maître Sandrine TRIGON – cabinet LEGI 01 – PERRET – VARVIER – TRIGON bâtiment le Pilote – ZA en Beauvoir – 01500 CHATEAU GAILLARD pour assister un agent de la collectivité dans le cadre de la protection fonctionnelle que lui accorde la commune suite à un outrage dont il a été victime dans l'exercice de ses fonctions
- Signature avec Mme Ida VALERO d'une convention d'occupation pour la maison sise dans l'enceinte du parc du Château des Échelles à compter du 15 mars 2018 jusqu'au 14 mars 2019 inclus, moyennant un loyer mensuel de 463 € ;
- Avenant n° 2 pour prolongation du bail en date du 3 juillet 2017 portant location à la Sté Transports GALY du lot T2 des bâtiments ex Guy NOEL, d'une surface de 1 393 m<sup>2</sup>, pour une période de 4 mois supplémentaires à compter du 4 avril 2018, soit jusqu'au 3 août 2018 inclus, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle de 2 850 € HT.
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'amélioration de la desserte forestière de la montagne avec l'Entreprise REVEL TP à Lent (01), retenue moyennant un coût total de 85 324,00 € HT.

### **Renonciation à exercer le Droit de Préemption Urbain sur les biens suivants :**

1. la maison d'habitation sise 56 rue des Apôtres, édifée sur la parcelle cadastrée section AW n° 306, d'une surface de 38 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 105 000 euros ;
2. la maison d'habitation sise 16 rue du Carré Jean Claude, édifée sur la parcelle cadastrée section AW n° 1359, d'une surface de 300 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 212 000 euros ;
3. la maison d'habitation sise 80 chemin des Abbéanches, édifée sur les parcelles cadastrées section BL n° 812, d'une surface de 332 m<sup>2</sup>, et section BL n° 813, d'une surface de 1 213 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 245 000 euros ;
4. la maison d'habitation sise 93 allée de Létrac, édifée sur la parcelle cadastrée section AE n° 210, d'une surface de 514 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 155 000 euros ;
5. la maison d'habitation sise 17 rue de la Petite Croze, édifée sur les parcelles cadastrées section BR n° 677, d'une surface de 433 m<sup>2</sup> et sur la parcelle cadastrée section BR n° 678, d'une surface de 44 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 100 000 euros ;

6. la maison d'habitation sise 127 allée des Grives, édifiée sur la parcelle cadastrée section AW n° 1081, d'une surface de 347 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 187 800 euros ;
7. les parcelles de terrain cadastrées section BM n° 167, 168, 169 et 492 sises lieudit « La Chabode », d'une surface totale de 1 709 m<sup>2</sup> (555 m<sup>2</sup> à bâtir et 1 154 m<sup>2</sup> inconstructibles), moyennant le prix de 50 000 euros,
8. la maison d'habitation sise 242 rue Alexandre Bérard (lot n° 4 A.F.U. « Les Prés du Tiret »), édifiée sur les parcelles cadastrées section AR n° 408, 414, 417, 422 et 465, d'une surface globale de 900 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 242 000 euros ;
9. la maison d'habitation sise 54 rue Marcel et Ida Démia (lot n° 17 « Le Domaine du Parc»), édifiée sur les parcelles cadastrées section BP n° 1062, 1098 et 465, d'une surface globale de 400 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 223 000 euros ;
10. la parcelle à usage de pré sise lieudit « Au Perrier Riom Est », cadastrée section AD n° 91, d'une surface de 2 382 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 16 700 euros.
11. les lots n° 15 et 35 (cave et appartement) de la copropriété sise 1 rue Saint-Georges, édifié sur les parcelles cadastrées section AL n° 543, d'une surface de 714 m<sup>2</sup> et AL n° 541, d'une surface de 313 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 117 000 euros ;
12. le terrain à bâtir sis lieudit « Sur Mollon » - lot n° 3 du lotissement « Le Clos du Haut Tiret », cadastré section AX n° 1179p, d'une surface de 1 023 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 159 000 euros,
13. le terrain à bâtir sis lieudit « Sur Mollon » - lot n° 7 du lotissement « Le Clos du Haut Tiret », cadastré section AX n° 1179p, d'une surface de 762 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 118 000 euros,
14. le terrain à bâtir sis lieudit « Le Plâtre » - lot n° 5 du lotissement « L'Aquarelle », cadastré section BC n° 823p, d'une surface de 762 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 118 000 euros,
15. la maison d'habitation sise lieudit « Le Nan » sur le chemin de la Vèze, édifiée sur un terrain de 1172 m<sup>2</sup> issu de deux parcelles cadastrées section BK n° 765 et 766, ainsi que 2/51<sup>è</sup> indivis de la parcelle cadastrée BK n° 764 (voie interne du lotissement), moyennant le prix de 228 000 euros.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** des décisions sus indiquées

## 1 - FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Madame CASTELLANO expose que pour l'année 2017, l'état 1288M qui récapitule les produits des impositions perçues au profit de la commune, fait apparaître un montant total de 6 426 976 € ainsi réparti :

➤ Taxe d'habitation	2 529 115 €
➤ Taxes sur le foncier bâti	3 873 020 €
➤ Taxes sur le foncier non bâti	24 841 €

Il est précisé que ces sommes sont hors compensations, dont le montant total pour l'exercice 2017 s'élève à 389 565 €, ainsi réparti :

➤ Allocation compensatrice de la T.H.	202 325 €
➤ Allocation compensatrice de la T.F.B. et T.F.N.B.	25 832 €
➤ Allocation compensatrice TP/CFE (dotation unique)	5 525 €
➤ Dotation compensation réforme T.P. (D.C.R.T.P.)	53 719 €
➤ Garantie Individuelle de ressources (F.N.G.I.R.)	102 164 €

Pour l'année 2018, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les taux suivants :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX COMMUNAUX	
	Taux 2017	Proposition Taux 2018
Taxe d'habitation	12.25 %	12.25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.36 %	23.28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00 %	48.00 %

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**Par 25 voix pour, 5 voix contre**

**FIXE** comme suit les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation	12.25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	23.28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00 %

Monsieur ROUSTIT informe l'assemblée, que, conformément à sa déclaration faite lors du précédent conseil au cours duquel le débat d'orientations budgétaires annonçait une augmentation du taux de la taxe foncière, son groupe votera contre cette délibération. En effet, beaucoup trop de familles, même de classe moyenne, sont dans la difficulté.

Madame PIDOUX dit qu'elle s'exprimera après le vote du budget.

Madame CASTELLANO précise qu'il n'a pas été possible de faire autrement que d'augmenter le taux pour pouvoir équilibrer le budget. Il est quand même important de noter qu'aucun emprunt n'est inscrit pour cet exercice.

## 2 - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2018 du « BUDGET PRINCIPAL » est arrêté à la somme de :

➤	<b>Section de fonctionnement</b>		
➤	Recettes	<b>18 051 800.88 €</b>	
➤	Dépenses	<b>18 051 800.88 €</b>	
➤	<b>Section d'investissement</b>		
➤	Recettes	8 866 789.52 €	} total : 10 021 488,09 €
➤	Crédits reportés	1 154 698.57 €	
➤	Dépenses	5 733 805.00 €	} total : 10 021 488,09 €
➤	Crédits reportés	4 287 683.09 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	B.P. 2017	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>323 263,86</b>	<b>0,00</b>	
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 920 953,73</b>	<b>4 084 418,00</b>	
60611 FOURN. NON STOCKABLE- EAU ET ASSAINISSEMENT	50 000,00	32 000,00	
60612 FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE-ELECTRICITE	564 868,00	740 000,00	
60613 CHAUFFAGE	30 000,00	29 000,00	Espace 1500 Gaz
60622 CARBURANTS	60 000,00	52 000,00	
60623 ALIMENTATION	174 650,00	200 000,00	<p><b>dont :</b>  MPE : 11 500€  Ambartap : 2 000€  Ctre loisirs : 12 400€  Stages découv : 1 200€  Restaurant scolaire : 170 000€  Sport scol. : 350€  CMJE et STEAM : 300€  vœux : 1 200€</p>
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	3 950,00	3 040,00	<p><b>Produits pharmaceutiques :</b>  Ecoles : 2 440 €  MPE : 350 €  restaurts scol. : 250 €</p>

60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	49 240,00	50 290,00	<p><b>Produits d'entretien :</b>  MPE : 7 000 €  Espace 1500 : 3 000 €  Ecoles : 12 990 €  CTM : 1 400 €  Médiathèque : 1 460€  Gymnases : 5 690 €  Restaurants scolaires :  11 810 €  vestiaires foot-rugby :  1 160 €  Hôtel de ville : 2 500€  chât. Echelles : 470 €  DAVC : 640 €  MJC : 860 €  Maison sociétés 300 €  PM : 460 €  bâtiments div. : 550 €</p>
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	384 400,00	326 809,00	<p><b>dont :</b>  travaux régie : 109 105€  MPE : 11 000 €  cimetière : 1 000 €  communication : 1 400€  illuminations : 8 500 €  Espaces verts : 7 000€  vœux : 900 €  Garage : 1 000 €  Espace 1500 : 5 000 €  Gymnases : 5 370 €  Infomatique : 2 000 €  Ecoles : 9 294 €  Garderie périscol. : 2 100 €  Stage découv. 1 000 €  Prop. ubaine : 15 000 €  Logistique : 5 000 €  Restaurants scolaires :  6 000 €  sport scolaire : 8 350 €  voile-kayak : 1 460 €  Ambartap : 5 300 €  CMJE : 500 €  médiathèque : 9 300 €  salles réunions : 500 €  stade : 11 100 €  PM : 7 900 €  Voirie : 10 000 €  sécurité : 600 €  bâtiments div. : 69 000 €</p>
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	45 000,00	35 000,00	



60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	23 210,00	16 000,00	MPE : 160 € restaurants scol : 1 500 € Kayak-voile : 710 € sport scolaire : 400 € sécurité 13 230 €
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	18 500,00	17 400,00	
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	300,00	3 000,00	médiathèque
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	100 400,00	91 060,00	CMS : 100 € mat. Tired : 6 880 € Jean de Paris : 6 664 € mat. J. Ferry : 6 464 € mat. J.Jaurès : 14 478 € Garderie péri : 2 000 € Prim. J. Ferry : 23 240 € Prim J. Jaurès : 20 256 € Prim J.de Paris : 10 978 €
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	45 000,00	43 000,00	Espaces verts
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	68 264,00	75 820,00	Bureaux DAEVS : 16 320€ Bureaux synd.: 6 005€ ADAPA : 6 700 € Gendarmerie : 43 000 € Pt accès droit : 1 600 € Stages découv. Lignes eau : 2 000 € util.parkg gare : 195 €

6135 LOCATIONS MOBILIERES	132 895,00	169 156,00	motifs illumin. : 5 000 € loc.nacelle Espaces verts : 6 000 € CTM nacelle : 21 000 € Véhicules : 71 500 € mat.son Espace 1500 : 9 000 € médiathèque Spectacle culture : 7 800 € sanitaires châ. Allymes : 2 600 € Bellèvre travx hauteur : 18 000€ Stages découv. 4 200 € Manifest. : 1 000 € sport culture en fête : 1 000 € Ecoles : 8 020 € Hôtel de ville : 9 420 € mat. CTM 1 050 € davic : 1 326 € hébergt Internet : 560 € MPE : 560 € PM : 610 € Rest. scolaire : 510 €
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	6 045,00	4 674,00	Local Arcades : 770 € garage PM : 64 € bureau DAEVS : 3 840 €
61521 ENTRETIEN DES TERRAINS	206 500,00	186 000,00	rep. cimetièrre 30 000€ tontes, lutte biologique, brigades vertes fauchage gds espaces : 100 000 € réfection des stades et taille des haies 16 000 € lamier chem. communaux : 40 000 €

615221 ENTRETIEN DES BATIMENTS	95 864,73	248 040,00	<p>Espace 1500 : 24 000€  motorisation portail et  alarme CTM : 6 700 €  Tiret réfection 5 classes :  100 000 €  J.de Paris sanitaires :  25 000 €  système sonnerie Eglise  ville : 10 000 €  porte entrée gym.Cordier :  6 500 €  façade J.Ferry mat.  20 000 €  Porte préau J.Jaurès mat :  15 000 €  Porte rest. scol. Echelles :  7 500 €  Porte bois châ. Echelles :  5 000 €  diagnostic sécu. incendie  pépinière 3 000 €  dégraissage et hottes de  cuisine : 3 000 €  entretien instal. protec.  foudre : 800 €  tests résistance Lac Bleu :  18 000 €  MPE : 3 540 €</p>
615231 ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	200 000,00	206 000,00	<p>Voirie : 200 000 €  Mesures résiduelles  ponts Vareilles : 6 000€</p>
615232 ENTRETIEN RESEAUX (auparavant sur nature 61523)	275 000,00	265 000,00	<p>Eclairage public :  200 000€  pose et dépose  illuminations 20 000 €  grilles avaloirs 45 000€</p>
61524 BOIS ET FORETS	1 500,00	1 500,00	provision abattage et débardage
61551 ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	22 000,00	15 000,00	
61558 ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	26 162,00	33 938,00	<p>réparation mat.  Espaces Verts : 4 500 €  transformation bennes  et entretien annuel  Espaces Verts 9 750 €  Espace 1500 : 3 000 €  provision 5 000 €  PM entret. vélos 408 €  Aire de jeux 3 500 €  Rest. scolaire 4 000 €  sport scolaire 1 000 €  voile 1 280 €  T.A. 1 000 €  MPE : 500 €</p>

6156 MAINTENANCE	273 168,00	308 257,00	<p><b>Dont :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hôtel de ville : 24 500 €</li> <li>DAVC : 1 100 €</li> <li>MPE : 7 100 €</li> <li>Logiciel cimetièrè 1 300 €</li> <li>Panneaux lumin. : 1 200 €</li> <li>Eclairage public : 5 000 €</li> <li>Copieur et logiciel étàt civil et logiciel : 4 760 €</li> <li>Véhicules voirie : 20 000 €</li> <li>Espace 1500 instal. élect.gaz chauff. : 18 260 €</li> <li>Panneaux affichage gymnases : 1 600 €</li> <li>écoles maitenance copieurs : 11 071 €</li> <li>Médiathèque : 5 036 €</li> <li>provision 6 000 €</li> <li>Dalkia P2-P3 : 133 000 €</li> <li>socotec 17 000 €</li> <li>trappes désenfum. : 4 000 €</li> <li>Portails motorisés : 5 000 €</li> <li>portes auto. : 1 900 €</li> <li>ascenseurs 5 000 €</li> <li>Prop. urbaine 3 700 €</li> <li>Sécurité : 6 600 €</li> <li>Stade omnisports : 6 500 €</li> <li>T.A. : 4 600 €</li> <li>Voirie : 7 400 €</li> </ul>
6161 PRIMES D'ASSURANCE	58 505,00	62 852,00	dommage aux biens, RC, flotte automobile, navigation
6182 DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	16 089,00	14 720,00	<ul style="list-style-type: none"> <li>DAVC : 150 €</li> <li>Services adm. : 8 327 €</li> <li>DAEVS : 100 €</li> <li>Sports : 300 €</li> <li>MPE : 450 €</li> <li>Communication : 1 203 €</li> <li>Etat-civil : 650 €</li> <li>Espaces verts : 1 000 €</li> <li>Ecoles : 1 140 €</li> <li>PM : 650 €</li> <li>Sports scol. : 180 €</li> <li>Urbanisme : 500 €</li> <li>Rest. scolaire : 70 €</li> </ul>
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	20 000,00	20 000,00	frais de formation agents
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	50 900,00	48 000,00	réservation berceaux

6226 HONORAIRES	81 395,00	93 876,00	MPE analyse pratique : 3 400 € Espace 1500 prestations SSIAP et son : 23 000 € EPF frais portage : 61 176 € Urbanisme provision pour CAUE : 6 300 €
6228 DIVERS	206 558,00	203 347,00	MPE analyse microbio et hono. médecin : 5 000 € Distrib.comm. 7 600 € Mission CTR dégrèvement TF : 7 470 € Prestation marchés forains : 11 500 € Etat civil reliures et numé. actes : 30 350 € Concerts et 30 ans Esp.1500 : 26 000 € Nuisibles : 6 000 € Ani. médiathèque : 3 600 € Eco paturage 5 000 € Ambartap : 14 000 € CMJE : 3 000 € KIJ : 800 € Stages découv. : 1 500 € STEAM : 2 000 € Fourrière auto. : 5 000 € Spectacl. culture : 10 900 € Plans évacuation et MAJ : 30 000 € Réalisation DPE Bâtiments et dossiers suite ADAP : 10 000 € Vidéo protection : 3 648 € Politique Ville chantiers éduc. : 12 700 € Analyse rest.scol : 1 000 € Permis remorque 900 € Politique Ville CLSPD : 5 379 €
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	12 000,00	10 000,00	annonces diverses
6232 FETES ET CEREMONIES	13 000,00	17 000,00	MPE : 1 000 € 14 juillet : 12 000 € Cérémonies : 4 000 €
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	42 546,00	31 328,00	Frais d'impression Communication

6238 DIVERS-PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	180 802,00	103 041,00	<p><b>Dont :</b>  fête fin année : 48 800 €  Arbre de Noël agents : 11 000 €  Communication : 9 560 €  Coupes et médailles : 1 400 €  Culture : 1 000 €  Sport et culture en fête : 3 500 €  Réceptions : 11 000 €  VADA : 8 180 €  Vœux pop. : 2 500 €  Gerbes fleurs : 1 500 €  Telethon : 1 090 €  Cérémonie 11 nov : 3 000 €</p>
6248 TRANSPORT DIVERS	0,00	300,00	
6251 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6 000,00	10 000,00	frais de mission agents
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	39 880,00	35 000,00	
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	83 441,00	60 000,00	
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	975,00	1 500,00	frais bancaires paiement par CB
6281 CONCOURS DIVERS	10 346,00	20 475,00	<p><b>Dont :</b>  A.M.F. : 1700 €  CAUE : 1 413 €  FRAPNA : 1 135 €  SACPA : 15 722 €  VADA : 290 €</p>
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	50 000,00	51 000,00	SECURITAS : 48 500 € ONF gardien. : 2 500 €
62876 REVERSEMENT AUX GFP DE RATTACHEMENT	4 300,00	29 225,00	Gymnase P.A. 17 725€ Charges AGORA : 11 500€
62878 REMBOURSEMENT FRAIS A AUTRES ORGANISMES	1 500,00	8 130,00	Pépinière 6 700€ Cité administrative 180€ Gymnase Réveil 1 250€
6288 AUTRES	99 600,00	31 500,00	traitement déchets
63512 TAXES FONCIERES	85 200,00	80 000,00	
6353 IMPOTS INDIRECTS	0,00	140,00	redevance audiovisuelle
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	1 000,00	1 000,00	Taxes sur PL
<b>012 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>7 756 985,00</b>	<b>7 989 141,00</b>	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	18 245,00	20 235,30	
6332 COTISATIONS VERSEES AU FNAL	20 256,00	22 478,10	
6336 COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	78 552,00	88 721,20	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	3 962 680,00	4 015 160,20	

64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET IND. DE RESIDENCE	100 320,00	100 827,20	
64118 AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	1 193 720,00	1 195 437,30	
64131 REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	348 012,00	346 980,90	
64162 EMPLOIS D'AVENIR	0,00	12 152,50	
64168 AUTRES INDEMNITES EMPLOI JEUNES	54 168,00	4 559,10	
6417 REMUNERATIONS DES APPRENTIS	0,00	1 498,50	
6451 COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	800 404,00	870 207,70	
6453 COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	1 111 896,00	1 214 535,00	
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	25 824,00	22 702,50	
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	0,00	28 744,00	
6456 VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	2 000,00	0,00	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	13 908,00	14 668,70	
64731 ALLOCATIONS CHOMAGE	0,00	3 232,80	
6475 MEDECINES DU TRAVAIL, PHARMACIE	26 000,00	26 000,00	
6488 CHARGES DE PERSONNEL	1 000,00	1 000,00	
<b>014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS</b>	<b>240 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	
73925 (739223) FDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMM ET INTERCOM	240 000,00	230 000,00	
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>612 505,00</b>	<b>757 559,00</b>	
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	612 505,00	757 559,00	
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 573 501,53</b>	<b>2 188 672,88</b>	
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	720,00	720,00	Droit auteur culture
6521 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMIN.	501 822,85	422 761,08	déficit budget transport
6531 INDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	165 912,00	166 922,60	
6533 COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS	9 755,00	10 195,70	
6535 FORMATION MAIRE, ADJOINTS	0,00	990,00	
6541 CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	500,00	1 500,00	provisions
6542 CREANCES ETEINTES	7 160,00	20 008,00	provision : 650 € délaisé RD1504 : 7 621€ location ex Guion : 11 737€
6553 CONTINGENT ET PARTICIP. SERVICE INCENDIE	272 500,00	0,00	compétence CCPA
65548 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	753 000,00	659 839,00	Cent.nautiq : 644 370€ Siaa reliquat 2017 : 15 469€

6558 CONTINGENT ET PARTICIP. AUTRES CONTRIBUTIONS	70 000,00	121 000,00	Direct.MJC : 63 000 € Ecole privée : 58 000 €
657362 SUBV. FONCTION. CCAS	57 793,68	87 915,50	subvention fonct. CCAS
6574 SUBV. FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	724 238,00	688 121,00	Politiq.Ville : 35 960 € Chât. Allymes : 13 500 € Culture : 210 946 € Enseignement : 34 180 € Alec-Hélianthe : 6 340 € Utilisation Esp.1500 : 66 500 € Jumelage : 2826 € Centre Loisirs : 58 996 € MJC : 53 000 € Social : 80 256 € Sports 118 200 € VADA : 7 417 €
658(88) CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	10 100,00	8 700,00	Stages découv. entrées Ctre Nautique : 1 000 € Entrées base Kayak et voile : 6 000 € repas formation : 500 € provisions : 1 200€
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>483 000,00</b>	<b>446 986,00</b>	
66111 INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	483 000,00	446 986,00	
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>14 480,00</b>	<b>29 596,00</b>	
6718 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 480,00	1 811,00	provisions
673 TITRES ANNULES	6 000,00	27 785,00	Annulation titres 2017 particip. Chef de projet à imputer en investissement
678 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	0,00	
<b>023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>1 751 170,86</b>	<b>2 325 428,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 675 859,98</b>	<b>18 051 800,88</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	B.P. 2017	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>2 285 896,98</b>	<b>2 018 110,88</b>	
<b>013 - ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>81 420,00</b>	<b>127 000,00</b>	
6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	81 420,00	127 000,00	
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>196 796,00</b>	<b>141 151,00</b>	
722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	171 858,00	109 105,00	TRAVAUX REGIE
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST. TRANSFEREES RESUL. EXERC	24 938,00	32 046,00	AMORTISSEMENTS
<b>70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES</b>	<b>796 923,00</b>	<b>987 213,00</b>	
7022 COUPES DE BOIS	-	40 000,00	



7023	MENUS PRODUITS FORESTIERS	1 400,00	3 000,00	
70311	CONCESSIONS CIMETIERE	15 000,00	18 000,00	
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	20 000,00	20 000,00	GRDF-ENEDIS- ORANGE
7062	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	-	3 200,00	
70631	REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SPORTIFS	14 000,00	10 000,00	Stages découvertes
70632	REDEVANCES DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	27 000,00	27 000,00	Repas centre de loisirs
7066	COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	148 570,00	150 000,00	MPE
7067	REDEV. ET DROITS SERVICES PERISCOLAIRES ET ENSEIGN.	323 000,00	400 000,00	Garderie périscolaire : 120 000 € Rest.scol. : 280 000 €
7081	PROD. DES SVCES EXPLOITES DS L'INTERET DU PERS.	-	50,00	
7083	LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES	2 380,00	4 600,00	Utilisation piste athlétisme et location matériel divers
70841	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXES	65 000,00	73 462,00	
70848	MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUT. ORGANISMES	145 000,00	147 000,00	Ecole de musique
70876	PARTICIPATION DU GFP DE RATTACHEMENT	-	65 161,00	Transfert zones CCPA
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS - AUTRES REDEVABLES	35 573,00	25 740,00	Récupération charges et TOM sur locataires
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>		<b>10 876 337,00</b>	<b>11 278 718,00</b>	
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	6 417 410,00	6 986 014,00	
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	-	11 350,00	Régularisation TF sur exercice antérieur
73211	ATTRIB. FONDS NATIONAL TAXE PROFESS.	2 527 000,00	2 207 964,00	
7322(73212)	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	943 723,00	971 312,00	
7323 (73221)	F.N.G.I.R.	102 164,00	102 164,00	
7328	AUTRES REVERSEMENTS FISCALITE	10 510,00	110,00	
7336	DROITS DE PLACE	65 000,00	60 000,00	Marchés forains
7337	DROITS DE STATIONNEMENT	630,00	804,00	taxis
7343	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	3 900,00	9 000,00	
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALES D'ELECTRICITE	340 000,00	370 000,00	
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	100 000,00	110 000,00	
7381	TAXE ADDIT. DROIT MUTATION	366 000,00	450 000,00	
<b>74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>		<b>2 654 179,00</b>	<b>2 464 207,00</b>	
7411	DOTATION FORFAITAIRE	1 529 800,00	1 222 023,00	
74123	DOTATION SOLIDARITE URBAINE	270 000,00	347 085,00	

745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 808,00	2 808,00	
74718 PARTICIPATIONS - AUTRES	8 610,00	5 489,00	Politiq.ville CLSPD : 5 379 € Indem.P.M. : 110 €
7473 SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	31 500,00	20 400,00	Utilisation gymnases par collège
7478 SUBVENTIONS PARTICIPATIONS - AUTRES ORGANISMES	447 712,00	533 225,00	<b>Dont :</b> MPE : 486 000 € Garderie péri-sco. 34 500 € Berceaux 11 200 €
744313 DOTATION COMPENSATION REFORME T.P.	53 719,00	53 719,00	
748314 DOTATION UNIQUE COMPENS, SPECIFIQUES T.P.	20 000,00	5 500,00	
74834 ETAT - COMPENSATION EXONERAT. TAXES FONCIERES	37 000,00	21 691,00	
74835 ETAT - COMPENSATION TAXE HABITATION	130 000,00	215 159,00	
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	3 000,00	2 795,00	
7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5 030,00	8 600,00	Passeports et CNI
7488 PARTICIPATION AUTRES ORGANISMES	115 000,00	25 713,00	Ressortissants suisses - sans fonds d'amorçage
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>755 566,00</b>	<b>969 864,00</b>	
752 REVENUS DES IMMEUBLES	708 216,00	962 764,00	Panhard : 83 550 € Ex Guy Noël : 278 800 € Espace 1500 : 124 700 € Gendarmerie : 239 000 € Gens voyage : 41 000 € Bâtiments div. : 180 720 € Poste gare : 13 064 € Bât. Bonnet : 1 930 €
757 REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	7 100,00	7 100,00	Terrains
758 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	40 250,00	-	
<b>76 - PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>7 250,00</b>	<b>6 336,00</b>	
7688 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	7 250,00	6 336,00	Rembourst emprunts STEASA
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>21 492,00</b>	<b>59 201,00</b>	
773 MANDATS ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	4 052,00	15 469,00	Reliquat 2017 (Siea)
7714 RECOUVREMENT/CREANCE ADMISES EN NON VALEUR	-	500,00	provisions
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	17 440,00	43 232,00	Provision suite contentieux et divers : 41 532 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 675 859,98</b>	<b>18 051 800,88</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION</b>	<b>141 151,00</b>	
13911 SUBV. ETABLIS. PUBLICS NATIONAUX	3 578,00	amortissement des subventions d'investissement
139141 SUBV. D'INVEST TRANSFEREES COMPTE DE RESULTAT	5 395,00	
139151 SUBV. INVEST. TRANSFEREES AU CPT DE RATTACHEMENT	4 983,00	
13918 SUBV. INVEST, TRANSFEREES AU CPT DE RESULTAT	18 090,00	
2313 CONSTRUCTIONS	109 105,00	TRAVAUX EN REGIE
<b>041 - OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>16 186,00</b>	
2118 AUTRES TERRAINS	16 186,00	Acquisitions euro symbolique SAFRAN 15 106€ LACANALE 1 080 €
<b>10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>50 000,00</b>	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	50 000,00	reversement taxes d'aménagement suite permis non réalisés-provision
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	<b>1 690 095,00</b>	
1641 EMPRUNT EN EUROS	1 690 095,00	capital
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>365 150,00</b>	
2031 FRAIS D'ETUDES	337 600,00	Politique ville : 297 600 € Etude Seillères : 30 000 € Etude stat. Payant : 10 000 €
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	27 550,00	Solution anti spam et évol. Infrastructure : 18 000 € sol. RDV Etat civil : 1 440 € eAttal pour CTM : 5 760 € licence DRAGON : 150 € logiciel Esp. Verts : 2 200 €
<b>204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES</b>	<b>145 680,00</b>	
204131 DEPARTEMENT	1 500,00	participation développement aéroport
2041412 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	2 020,00	participation dépenses d'investissement gymnase Plaine de l'Ain.
2041511 GFP DE RATTACHEMENT BIENS MOBILIERS MATERIELS ETUDES	97 160,00	Politique ville
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	20 000,00	Participation accueil de jour EHPAD FONTELUNE
20422 SUBV. EQUIPT PERSON. DROIT PRIVE. BATIMENTS INSTAL.	25 000,00	Aide ravalement de façades
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>593 557,00</b>	
2111 TERRAINS NUS	15 000,00	acquisition pour implantation maraîchère
2112 TERRAINS voirie	130 000,00	acquisitions pour entrée de ville ouest 30 000 € acquisitions en latence : contournement Vareilles parking J. Monnet, Gustin création voie de liaison rue J.de Paris/Sarraill 100 000€
21568 MATERIEL POUR DEFENSE CONTRE INCENDIE	20 000,00	Extincteurs : 5 000€ poteaux incend DECI : 15 000€
2168 AUTRES COLLECTIONS	40 000,00	Ouvrages médiathèque

2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	53 088,00	Renouvellement parc info : MPE : 1 348€ CTM : 4 660€ Médiathèque :10 300€ Ecole Tiret : 1 080€ J.de Paris Mat. : 525 € DAVC :2 405€ J.Jaurès Prim : 9 450€ J.Ferry Prim : 9 450€ Maire : 13 190€ RASED : 680€
2184	MOBILIER	128 371,00	Mairie salle CM : 15 871€ Espace 1500 tables : 10 000€ Médiathèque : 96 000€ Scolaire prov. classe : 5 000€ Rest.scolaire : 1 500€
2188	AUTRES MOBILIERS	207 098,00	coffre fort état civil : 311€ Colonne affichage : 15 000€ MPE : 2 060€ Cimetière pots : 6 048€ Esp. verts équipemt : 9 212€ Esp.1500 mat. Son : 15 000€ Gym Bellièvre mat. : 5 000€ PHOENIX tab. Tennis : 1 000€ Matériel nettoyage : 9 723€ Matériel CTM : 11 028€ Centrale alarme chat. Echelles : 5 050€ J.Ferry Prim : 2 000€ Equipt jardin enf. : 40 000€ Logistique : 25 500€ Rest. scol. : 30 500€ Assis debout VADA : 1 000€ Abris touche stade : 7 500€ modules fitness : 8 000€ Equipt serv. VOIRIE : 9 023€ Rampe véhicule PM : 4 143€
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>		<b>2 456 338,00</b>	
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	102 389,00	Amgt routes forestières
2313	CONSTRUCTIONS	1 216 390,00	sanit. mat. J.Jaurès 220 000€ colombarium oss.: 65 000€ Espace 1500 : 20 850€ cuve récup. Eau CTM :10 000€ Médiathèque :5 760€ Château Allymes :684 400€ Mairie 45 650€ Phoenix :15 000 € brancht jard.enfants: 2 230€ Ex Guy Noel :12 500€ Travaux P6 Dalkia :135 000€

2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES	1 042 900,00	Travaux VOIRIE : 700 000 € Maçonnerie ponts Vareilles : 10 000 € GFU : 32 900 € Eclairage public : 300 000 €
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES/CDE IMMOB. CORP.	94 659,00	Avances sur marchés
<b>27 - AUTRES CREANCES IMMOBILISEES</b>		<b>275 648,00</b>	
27638	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	275 648,00	EPF Portage dont : Guy Noël : 212 779€ Emmavema : 37 394 € Gungormus : 5 692€ Andrieu : 19 783€
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 733 805,00</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>001 EXCEDENT REPORTE</b>	<b>2 942 317,37</b>	
<b>024 - PRODUITS DES CESSIONS</b>	<b>840 200,00</b>	
PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	840 200,00	Ventes AMETIS :480 000€ Vente actions SEMCODA : 70 200€ vente ateliers relais : 290 000€
<b>040 - OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION</b>	<b>757 559,00</b>	
2802 AMORT. FRAIS ETUDE	15 744,00	
28031 AMORTISSEMENTS DE FRAIS D'ETUDES	34 719,00	
2804131 AMORTISSEMENTS BIENS MOBILIERS ETUDES	248,00	
2804133 AMORTISSEMENTS PROJETS UNFRASTRUCTURES	7 550,00	
28041511 BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES	7 529,00	
28041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	21 640,00	
2804181 BIENS MOBILIERS MATERIELS ET ETUDES	44 834,00	
2804183 AMORTISSEMENTS PROJETS INFRASTRUCTURES	267,00	
280421 BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	308,00	
280422 AMORT. SUBV./ BATIMENTS ET INSTALLATIONS	22 720,00	
2804412 AMORTISSEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	19 322,00	
28051 CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	47 683,00	
28121 AMORTISSEMENTS PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	657,00	
28128 AMORT. AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT TERRAINS	173,00	
28132 AMORTISSEMENT CONSTRUCTIONS	164 610,00	
281318 AMORTISSEMENT AUTRES BATIMENTS PUBLICS	31 224,00	
28138 AMORTISSEMENTS AUTRES CONSTRUCTIONS	2 305,00	
28145 AMORTISSEMENTS INSTAL. GENERALES AGENC.AMENAGTS	3 080,00	
28151 AMORTISSEMENT VRD	4 666,00	
281534 AMORTISSEMENT RESEAUX ELECTRIFICATION	147,00	
281568 AMORTISSEMENTS MATERIEL POUR DEFENSE INCENDIE	9 346,00	
281571 AMORTISSEMENTS VEHICULES VOIRIE	29 014,00	
281578 AMORT. AUTRES MAT ET OUTILLAGE DE VOIRIE	324,00	
28182 AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	20 659,00	

28183 AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	72 409,00	
28184 AMORTISSEMENT DU MOBILIER MATERIEL	19 401,00	
28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	176 980,00	
<b>041 - OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>16 186,00</b>	
1328 Autres	16 186,00	Acquisitions € symbolique SAFRAN : 15 106 € LACANALE : 1 080 €
<b>10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>940 222,15</b>	
10222 F.C.T.V.A.	300 000,00	
10226 TAXE D'AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	449 555,00	
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	190 667,15	
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	<b>909 766,00</b>	
13151 GROUPEMENT DE RATTACHEMENT		
1318 SUBV. EQUIP. TRANSFERT. (AUTRES)	9 123,00	Agence de l'eau zéro pesticide : 4 386€ désherbeuse gaz : 1 832€ débrousaill. : 2 905€
1321 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES ETAT	457 585,00	Dessertes forest. : 51 194€ Médiathèque mobilier : 15 000€ Château Allymes : 242 391€ Politique ville ANRU : 149 000€
1322 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES REGION	88 727,00	Château des Allymes
1323 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES DEPARTEMENT	150 000,00	Château des Allymes
13251 SUBV NON TRANSFERABLES G.F.P DE RATTACHEMENT	98 331,00	Politique ville CCPA : 59 415€ Château des Allymes : 38 916 €
1328 AUTRES	20 000,00	Remboursement EP LIDL
1342 AMENDES DE POLICE	76 000,00	
1388 AUT. SUBV. INVESTISS. NON TRANSFER.	10 000,00	Subv. SleA électrification
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>116 019,00</b>	
238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES/CDE IMMOB. CORP.	116 019,00	Remboursement avances/marchés
<b>27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>19 092,00</b>	
276358 AUTRES CREANCES AUTRES GROUPEMENTS	19 092,00	STEASA rembourst emprunts
<b>021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 325 428,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 866 789,52</b>	

REPORTS DE CREDITS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
<b>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>49 607,42</b>	
202 FRAIS LIES REALIS. DOC. URB. & NUMERIS. CADASTRE	40 003,82	Etude et assistance PLU
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	9 603,60	Logiciel technique, évolution logiciel finances, licence support VMWare
<b>204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES</b>	<b>203 420,00</b>	

204133 PROJETS INFRASTRUCTURES D'INTERETS NATION.	91 320,00	Tourne à gauche Brucher
2041511 BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	32 100,00	Etude ANRU-gare
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	80 000,00	Accueil jour EHPAD
<b>21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>280 394,53</b>	
2111 TERRAINS NUS	380,00	Diagnostic avant vente
2112 TERRAINS DE VOIRIE	4 398,00	frais géomètre
2168 COLLECTIONS ET ŒUVRE D'ART	5 649,33	ouvrages et vidéo Médiathèque
2182 MATERIEL DE TRANSPORT	201 024,00	balayeuse
2183 MATERIEL DE BUREAU ET MAT. INFORMATIQUE	30 176,98	vidéo projecteur et RFID Médiathèque
2184 MOBILIER	1 113,01	Mobilier classe maternelle
2188 MOBILIERS DIVERS	37 653,21	Antenne GSM et sauteuse restaurant scolaire
<b>23 - IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>3 754 261,14</b>	
2312 AGENCEMENT ET AMENAGEMENT TERRAINS	2 040,00	ONF séparation parcelles
2313 CONSTRUCTIONS	2 233 609,88	<b>Dont :</b> _Médiathèque : 1 167 467,81 € Château des Allymes : 48 810,24 € Jardin d'enfants : 942 031,26 € UCP : 56160,74 € Plan stationnement : 18 000 €
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	1 505 012,86	<b>Dont :</b> GFU : 95 954,31 € De Lattre de Tassigny : 932 623,66 € Marché voirie : 378 736,93 € marché éclairage public : 57 989,40 € raccord réseau éclairage : 23 500,52 € vidéo protection : 7 077,24 €
238 AVANCES SUR MARCHÉ	13 598,40	jardin d'enfants
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 287 683,09</b>	

REPORTS DE CREDITS - RECETTES D'INVESTISSEMENT		
<b>13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</b>	<b>1 114 940,69</b>	
1321 ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	296 472,81	<b>Dont :</b> médiathèque : 40 000 € Château des Allymes : 89 181,13 € jardin d'enfants : 140 000 € plateau sportif : 17 291,68 €
1322 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES REGION	91 450,00	<b>Dont :</b> médiathèque : 44 450 € Château des Allymes : 11 000 € plateau sportif : 36 000€
1323 DEPARTEMENTS	146 378,00	Château des Allymes : 23 758 € jardin d'enfants : 122 620 €
13251 GFP DE RATTACHEMENT	364 639,88	Médiathèque : 219 050 € Château des Allymes : 54 091,88 € De Lattre Tassigny : 91 498 €
1328 AUTRES	216 000,00	jardin d'enfants
<b>23- IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>39 757,88</b>	
238 - AVANCES SUR MARCHÉ	39 757,88	Jardin d'enfants : 13 598,40 € Marché éclairage public : 4 800,00 € GFU : 3 359,48 € marché voirie : 18 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 154 698,57</b>	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**Par 25 voix pour, 5 voix contre**

**APPROUVE** le budget primitif 2018 du « BUDGET PRINCIPAL ».

---

Madame CASTELLANO précise que ce budget est le reflet du débat d'orientations budgétaires et insiste sur le fait qu'aucun emprunt n'est prévu. Elle ajoute que les dotations, malgré ce qui avait été annoncé, sont encore en baisse cette année (- 35 000 €)

### **Intervention de Madame PIDOUX**

*« Monsieur le Maire,*

*Nous n'allons pas répéter l'ensemble de nos observations communiquées lors du débat sur les orientations budgétaires. Cependant, nous tenons à revenir sur quelques points précis qui nous interrogent :*

*Nous constatons en effet :*

- L'augmentation générale depuis 2 ans du poste Energie et électricité non stockables. Nous pensions que le contrat avec Dalkia allait engendrer des économies d'énergie. + 300 000 € d'éclairage public budgétisés pour 2018, pourriez-vous nous éclairer ?*
- Concernant les locations mobilières, nous constatons une nouvelle hausse de 44 000 € alors que nous connaissons les contraintes budgétaires pesant sur la Ville.*
- Puis, des études, toujours des études (environ plus de 400 000 €) : quand verrons-nous l'aboutissement concrètes en réalisations ?*
- Le retour de la balayeuse pour 200 000 €, après une apparition, puis un coup de balais dans le budget 2017. Est-ce la balayeuse arlésienne ? La retrouverons-nous pour une troisième édition en 2019 ?*
- Concernant la communication, permettez-nous de revenir sur la colonne Morris. Alors une ou plusieurs ? 30 000 € ou 15 000 € ? Nous avons effectivement demandé plus de lieux d'affichages publics. Cependant, si c'est une colonne, cela voudrait dire une somme bien importante pour un seul lieu d'affichage, d'autant plus, peu adapté à de l'affichage d'événements locaux mais plutôt à de l'affichage spectacle... Nous attendons la justification de cette somme, qui n'est pas une paille, dans un budget 2018 où les investissements sont en berne !*
- Ensuite, vous avez une ligne fêtes et cérémonies de 17 000 €, où vous ne mettez pas la cérémonie d'anniversaire des 30 ans de l'Espace 1500 qui avoisine tout de même les 30 000 € et qui figure dans le poste Divers. Mais, entre les fêtes de fin d'année, les vœux à la population... et on en passe, nous avoisinons les 150 000 €. Ce n'est pas rien dans un budget contraint !*



*Monsieur le Maire, vous prévoyez cette année une hausse des dépenses de fonctionnement de 13,58 %. L'année dernière, nous avons salué le maintien des taux d'imposition communaux, évitant d'ajouter des contraintes budgétaires supplémentaires aux ambarrois. Cette année, nous ne pouvons que déplorer une deuxième hausse des impôts fonciers (+ 9 %) après une première hausse décidée en début de mandat, qui ne servira qu'à éponger des dépenses de fonctionnement et non d'investissement.*

*Inutile de nous refaire un état des lieux des finances de la Ville, nous le connaissons et nous restons lucides sur les marges de manœuvre financières limitées.*

*Cependant, si nous faisons les comptes sur les 4 dernières années : 2 hausses de la taxe foncière, l'instauration du périscolaire payant, l'arrivée cette année des places de parking payant... Cela continue à faire beaucoup pour le portefeuille des ambarroises et des ambarrois ! Est-ce cela une politique municipale où rien ne sera plus comme avant ? »*

Madame CASTELLANO répond qu'en ce qui concerne les fêtes et cérémonies la somme totale est de 103 000 € et que le budget pour les 30 ans de l'Espace 1500 n'est pas de 30 000 € mais 18 000 €.

Elle ajoute que la recette supplémentaire suite à l'augmentation du taux de la taxe foncière servira effectivement à éponger les frais de fonctionnement. Depuis 2013 la capacité d'autofinancement ne permet plus de rembourser le capital de la dette. C'est un problème majeur. On peut discuter sur les détails, mais il faut faire preuve de réalisme et faire avec ce que l'on a. C'est réellement une contrainte. Il ne faut pas avoir un discours démagogique. L'argent public n'est pas virtuel. Elle aurait elle aussi souhaité avoir un budget plus conséquent.

Madame PIDOUX répond que les dépenses de fonctionnement ont quand même augmenté de 13.58 % !

Madame CASTELLANO répond que ce n'est pas possible et qu'il faut comparer ce qui est comparable ; un budget prévisionnel se compare à un autre budget prévisionnel et non pas à un compte administratif.

Monsieur de BOISSIEU répond à Mme PIDOUX sur les dépenses énergétiques. Il rappelle que la société DALKIA n'intervient que dans le domaine du gaz. Le contrat n'a qu'un an et déjà des chaudières ont été changées. D'autres le seront en 2018. Les effets seront rapidement visibles. Quant à l'énergie, Monsieur de BOISSIEU rappelle que les tarifs de l'électricité ont augmenté de 37 % en 10 ans. Alors bien sûr un programme de mise en place de Leds sur l'éclairage public et dans les bâtiments communaux est programmé mais l'économie engendrée ne compensera jamais l'augmentation des tarifs.

Sur les investissements, Monsieur de BOISSIEU rappelle qu'il y a plus de 5 500 000 € d'inscrits. Citons entre autres : le château des Allymes, l'avenue de Lattre de Tassigny, le jardin d'enfants, la médiathèque et le remplacement des chaudières.

Monsieur le Maire intervient pour confirmer qu'un bilan de l'intervention de la société DALKIA sera fait au terme de l'année et qu'il prouvera que le résultat est au-delà de toutes les études.

Pour ce qui concerne la balayeuse, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une « arlésienne » puisqu'elle fonctionne tous les jours.

Au sujet de la colonne Morris, Monsieur le Maire, informe qu'un sourcing est en cours auprès de différentes entreprises et qu'elles ne seront pas réservées uniquement aux affiches annonçant les spectacles.

Madame PIDOUX répond qu'à Paris ce type de colonnes ne sert qu'à cela et que dans le débat d'orientations budgétaires il a été annoncé 30 000 € pour « une colonne » puisque le mot était au singulier, et que ce montant lui semblait élevé.

Monsieur le Maire répond qu'il a tenu compte d'une précédente intervention du groupe de Mme PIDOUX l'informant du déficit de panneaux d'affichage pour les associations, et précise que c'est à cela que ces colonnes serviront

Madame CASTELLANO intervient pour souligner que le mobilier urbain coûte cher

---

### **Intervention de Monsieur ROUSTIT**

*Monsieur le Maire,*

*Lors du débat sur les orientations budgétaires, notre groupe a donné son point de vue avec des pistes de réflexions : renégociation des taux d'intérêt, création d'un fonds de solidarité et de développement au niveau de la CCPA.*

*Il y aujourd'hui Monsieur le Maire, un élu communiste et un Maire de droite face aux mêmes réalités : moins de moyens financiers et plus de besoins pour nos populations.*

*Nous sommes au bout du bout, c'est devenu impossible d'effectuer notre travail d'Elu dans de bonnes conditions.*

*Elu depuis 1983 dans cette assemblée avec des majorités de droite, de gauche, je n'ai jamais connu une telle situation.*

*Oui il y avait des débats parfois vifs, mais nous avons des outils pour faire évoluer les dossiers, des dotations plus importantes, la possibilité de travailler avec les emprunts et de plus nous avons la maîtrise de la taxe professionnelle. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.*

*A ce jour, nous n'avons pas d'informations sur l'évaluation des dotations, sur les éventuelles conditions de la réforme de la Taxe d'Habitation.*

*Depuis 2016, Monsieur le Maire des projets sont reportés et en 2018, la hausse de la Taxe Foncière alors qu'il y a de plus en plus de familles en difficultés.*

*Notre groupe vote contre le Budget 2018 »*

---

Madame CASTELLANO rappelle qu'une renégociation des emprunts a été étudiée. Mais cela revenait trop cher à la commune en terme d'indemnités. Elle rappelle que lorsqu'il y a 2 ans la ville a voulu emprunter, cela n'a pas été sans difficultés. Cet outil a été trop utilisé et aujourd'hui nous avons une capacité de désendettement de 11.2 années et qu'à partir de 12 ans, c'est la mise sous tutelle !!

Monsieur ROUSTIT répond que ces organismes financiers ont bien profité des collectivités et qu'ils pourraient faire un effort. Il propose à Monsieur le Maire de créer une table ronde avec les différents organismes pour réfléchir sur la création d'un fonds de solidarité.

Monsieur le Maire répond que ce sont ces mêmes banques qui ont mis les collectivités en difficultés en leur vendant des emprunts toxiques. Et il est important de souligner qu'Ambérieu a su se protéger de ce phénomène.

Monsieur le Maire tient à confirmer que les dotations sont effectivement à la baisse cette année, mais qu'il convient de souligner que nous avons la chance d'être dans un territoire relativement riche qui permet à la Communauté de Communes de soutenir les communes qui la composent.

### **3 - BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE «TRANSPORT DE PERSONNES »**

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2018 « TRANSPORT DE PERSONNES » est arrêté à la somme de :

➤ <b>Section de fonctionnement</b>			
➤ Recettes		992 001.08 €	
➤ Dépenses		992 001.08 €	
➤ <b>Section d'investissement</b>			
➤ Recettes		103 084.29 €	
➤ Dépenses		15 516.40 €	
➤ Crédits reportés		87 567.89 €	Total : <b>103 084.29 €</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2017	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 041 822,85</b>	<b>992 001,08</b>	
<b>011 CHARGES A CARATERE GENERAL</b>	<b>770 820,14</b>	<b>751 456,00</b>	
6063 FOURNITURES D'ENTRETIEN	600,00	600,00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	0,00	1 000,00	Cartes OÙRA + fournitures
6135 LOCATIONS MOBILIERES	85,00	85,00	Terminal bancaire
61558 ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERES	3 200,14	3 500,00	entretien et réparation barrières
6156 MAINTENANCE	250,00	100,00	maintenance logiciel régie et money radio (terminal bancaire)
6236 CATALOGUES IMPRIMES	1 990,00	2 320,00	impression livret TAM
6238 DIVERS	1 280,00	0,00	conception livret TAM
6248 DIVERS TRANSPORTS	752 800,00	738 706,00	transports TAM : 633 000 € centre nautique : 10 160 € cinéma : 3 500 € gymnases : 22 000 € Restaurant scolaire : 55 246 € voile : 10 000 € Ambartap : 1 500 € stages découvertes : 3 300 €
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATION	175,00	100,00	Ligne téléphonique cartes bancaires
627 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	40,00	45,00	frais bancaires paiement cartes bancaires
6281 CONCOURS DIVERS	10 400,00	5 000,00	participation OÙRA
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>450,00</b>	<b>400,00</b>	
658 CHARGES DIV. DE LA GESTION COURANTE	450,00	400,00	remboursement versement transport
<b>042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>3 157,00</b>	<b>4 615,00</b>	
6811 DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	3 157,00	4 615,00	Amortissements

<b>002</b>	<b>156 255,72</b>	<b>137 060,79</b>	
002 Déficit antérieur	156 255,72	137 060,79	
<b>023 Prélèvements/recettes fonctionnement</b>	<b>111 139,99</b>	<b>98 469,29</b>	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	B.P. 2017	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 041 822,85</b>	<b>992 001,08</b>	
<b>70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>30 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	
7061 TRANSPORT DE PERSONNES	30 000,00	29 000,00	régie transports scolaires
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>500 000,00</b>	<b>530 000,00</b>	
734 Versement transport	500 000,00	530 000,00	
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>511 722,85</b>	<b>432 921,08</b>	
7474 PARTICIPATION COMMUNE	501 822,85	422 761,08	subvention communale
7475 PARTICIPATION GROUPEMENT DE COLLECTIVITES	9 900,00	10 160,00	participation CCPA transport centre nautique
<b>77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>100,00</b>	<b>80,00</b>	
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	100,00	80,00	provision

DEPENSES INVESTISSEMENT	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 516,40</b>	
<b>001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>15 516,40</b>	
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	15 516,40	

RECETTES INVESTISSEMENT	B.P. 2018	OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>103 084,29</b>	
<b>040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION</b>	<b>4 615,00</b>	
28183 AMORT.MAT.BUREAU INFORMATIQ.	1 458,00	amortissements des immobilisations
28188 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 157,00	amortissements des immobilisations
<b>021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>98 469,29</b>	

REPORTS DE CREDITS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
		OBSERVATIONS
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>87 567,89</b>	
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>87 567,89</b>	
2183 Mat. De bureau et mat. Informatique	87 567,89	matériel pour mise en œuvre et développement OÙRA

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**APPROUVE** le budget primitif 2018 du budget annexe «TRANSPORT DE PERSONNES».

---

Monsieur GUERRY intervient pour dire qu'il votera "pour" cette délibération mais qu'il souhaite interpeler Monsieur le Maire en tant que vice-président de la communauté de communes. En effet, il souhaiterait savoir quand cette compétence sera transférée. Elle permettrait de travailler avec l'ensemble des communes. Il rappelle qu'il existe bon nombre de personnes qui n'ont pas de véhicules et de ce fait ne peuvent pas se rendre dans la plaine de l'Ain où ils peuvent trouver un emploi.

Monsieur le Maire répond qu'à ce jour, 4 étudiants travaillent sur ce sujet au sein de la CCPA. Ils doivent rendre un rapport avant la fin du mois d'avril. Sur ce sujet, Monsieur le Maire rejoint les dires de Monsieur GUERRY et rappelle que lors de la renégociation du marché du TAM, la commune avait sollicité les communes environnantes mais cela n'a pas abouti.

Monsieur GERRY ajoute qu'il n'y a qu'à voir le flux de voitures qui se dirigent vers la plaine de l'Ain, saturant aussi la commune de Loyettes

Monsieur le Maire ne peut que confirmer et ajoute que les effets négatifs de l'abandon de la création de l'A48 sont visibles moins de 10 ans après cette décision. Ce problème n'existerait pas si elle avait été construite.

Monsieur ROUSTIT précise qu'il votera cette délibération « à 2 mains » Il rappelle que déjà en 1986 il avait fait des propositions sur le transport, puis à Monsieur PIRALLA lorsqu'il était maire, et qu'un minibus avait alors été mis en place.

---

#### **4 - ESPACE 1500 - SUBVENTIONS SUITE A LA LOCATION DES INSTALLATIONS – DECEMBRE 2017, JANVIER ET FEVRIER 2018**

Monsieur PIRALLA expose que conformément au règlement établi pour l'utilisation de l'ESPACE 1500, l'ensemble des occupations doit faire l'objet d'une facturation à l'utilisateur conforme aux tarifs en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution des subventions, il appartient au Conseil Municipal de décider d'allouer, à l'utilisateur concerné, une aide financière destinée à participer à la compensation de cette charge.

Pour les utilisateurs, cités ci-après, ayant fait l'objet d'une décision de gratuité, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention égale au montant de la facturation, tel qu'exposé dans le tableau suivant pour les utilisations du mois de :

## Décembre 2017

Organisateur	Nature	Dates	montant location	Utilisation Autres	Subvention Totale	Conditions d'Attribution
MERGIMI	Concert	2-déc-17	1 050,00		1 050,00 €	1ère gratuité
Ski Club régional de l'Ain	Bourse au ski	2-déc-17	300,00	-	300,00 €	1ère gratuité
Ecole de Musique et de Danse	Concert Cuivre	3-déc-17	200,00		200,00 €	Convention
CLAPA	Après-midi récréatif	6-déc-17	90,00		90,00 €	Convention
Association Familiale	Bourse aux jouets	8,9 et 10 décembre	740,00		740,00 €	Gratuité accordée par le CCAS
CLAPA	repas de noel	12-déc-17	180,00		180,00 €	Convention
Union Musicale	Concert de Noel	17-déc-17	700,00		700,00 €	1ère gratuité
Niyamdu. Dro	Projection	20-déc-17	80,00		80,00 €	1ère gratuité
Ecole de Musique et de Danse	Audition	20-déc-17	90,00		90,00 €	Convention
CLAPA	Après-midi récréatif	20-déc-17	90,00		90,00 €	Convention
		<b>TOTAL</b>	<b>3 520,00</b>		<b>3 520,00 €</b>	

## Janvier 2018

Organisateur	Nature	Dates	Montant location	Utilisation Autres	Subvention Totale	Conditions d'Attribution
Don du sang	collecte	8-janv-18	420,00	-	420,00 €	Convention
CLAPA	Après-midi festif	10-janv-18	94,50	-	94,50 €	Convention
Ambarock	Gala de Danse	12-janv-18	945,00	-	945,00 €	1ère gratuité
Vélo Club Ambarrois	Vœux	12-janv-18	126,00		126,00 €	2ème gratuité
CLAPA	Après-midi festif	17-janv-18	94,50	-	94,50 €	Convention
CLAPA	Après-midi festif	24-janv-18	94,50		94,50 €	Convention
Groupement du personnel communal	AG	26-janv-18	94,50		94,50 €	1ère gratuité Semaine
Association des Anciens de l'Armée de l'Air	Repas annuel	28-janv-18	220,50		220,50 €	1ère gratuité WE
		<b>TOTAL</b>	<b>2 089,50</b>		<b>2 089,50 €</b>	

## Février 2018

Organisateur	Nature	Dates	Montant location	Utilisation Autres	Subvention Totale	Conditions d'Attribution
Retraite Sportive Ambarroise	Thé Dansant	3-févr-18	945,00	-	945,00 €	2ème gratuité weekend
Lycée de la plaine de l'Ain	Carnaval + répétitions	7 et 8 févr 18	1 102,50		1 102,50 €	1er et 2 ème gratuité semaine
Clapa	Après-midi festif	7-févr-18	94,50		94,50 €	Convention
Clapa	Après-midi festif	14-févr-18	94,50		94,50 €	Convention
MERGIMI	Concert	16-févr-18	1 102,50		1 102,50 €	2ème gratuité - Semaine
Clapa	Après-midi festif	21-févr-18	94,50		94,50 €	Convention
Clapa	Après-midi festif	28-févr-18	94,50		94,50 €	Convention
		<b>TOTAL</b>	<b>3 528,00</b>		<b>3 528,00 €</b>	

La commission municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 – DECIDE** d'attribuer aux organisateurs de manifestations au sein de l'ESPACE 1500 une subvention égale au montant facturé, au titre de la location des installations et des prestations « son et lumière » pour les utilisateurs du mois :

- de décembre 2017 pour un montant de 3 520.00 €
- de janvier 2018 pour un montant de 2 089.50 €,
- de février 2018 pour un montant de 3 528.00 €,

Soit un total de 9 137.50 € au titre des installations tel que détaillé dans les tableaux ci-dessus.

**2 –DIT** que les crédits seront prélevés sur le budget principal de la Commune à l'imputation 30-6574.

---

Suite à la demande exprimée par Madame PIDOUX lors des commissions municipales, Monsieur PIRALLA donne des précisions sur les associations MERGIMI et NIYAMDU.DRO.

---

## **5 - CREATION DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CLSPD)**

- Vu** la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- Vu** les articles L.2211-4 et L.2211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** l'article D.2211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,
- Vu** la circulaire du 13 octobre 2008 du Ministère de l'intérieur relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,
- Vu** le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles L. 132-1 à L. 132-7 et D. 132-7 à D. 132-10,

Monsieur GUEUR expose qu'aux termes des dispositions susvisées, un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) doit être mis en place dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans les communes comprenant un quartier prioritaire de la politique de la ville. La présidence est assurée par le maire.

Le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune, il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et il peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques,

Un Conseil Intercommunal de Sécurité et prévention de la délinquance a été instauré en 2012 sur décision du Conseil Municipal. Cependant, le terme Intercommunal ne peut s'appliquer que si le territoire couvert est celui de l'EPCI.

Considérant la volonté exprimée par les élus des communes d'AMBRONAY, BETTANT, CHATEAU-GAILLARD, DOUVRES et SAINT DENIS EN BUGEY de participer et de coopérer avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey aux actions de sécurité et de prévention de la délinquance, il est proposé de créer le CLSPD du bassin ambarrois.

La composition du CLSPD sera fixée par arrêté municipal. Il comprend les membres de droit suivants :

- le Préfet de l'Ain, le Procureur de la République, le Président du Conseil Départemental de l'Ain, l'Inspecteur d'Académie de l'Education Nationale, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ain ou leurs représentants,
- les Maires d'Ambérieu-en-Bugey, d'Ambronay, de Bettant, de Château-Gaillard, de Douvres, de Saint-Denis en Bugey, ou leurs représentants,

Pour animer le CLSPD, il est proposé de créer un budget commun et que chaque commune participe à hauteur de 0,60 centimes d'euro par habitant. Ce budget permet de financer un forfait de 40 jours d'animations du dispositif (assuré par le Chargé de projets « Cohésion sociale et Politique de la Ville » porté par la commune d'Ambérieu-en-Bugey), les frais administratifs et d'éventuelles actions. Une convention sera établie entre les six communes afin de préciser les modalités liées à ce budget commun.



	Ambérieu en Bugey	Ambronay	Bettant	Château-Gaillard	Douvres	St Denis-en-Bugey	Total
Population totale 2018	14 631	2740	766	2053	1083	2324	23 597
Pourcentage	62,0%	11,6%	3,2%	8,7%	4,6%	9,8%	100%
Participation au budget	8779 €	1644 €	460 €	1232 €	650 €	1394 €	14 158

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure.

La Commission Municipale **Personnel, Affaires Administratives et Police Municipale**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 – APPROUVE** la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure.
- 2 – AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au budget commun avec les cinq autres communes du CLSPD du bassin ambarrois.
- 3 – AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs au CLSPD.

---

A la question de Monsieur ROUSTIT sur la présence des éducateurs dans cette instance, monsieur le Maire répond qu'ils seront bien entendu associés aux actions qui seront mises en place mais que pour l'heure il s'agit de la création de cette instance et de sa composition officielle fixée par les textes.

Monsieur GUEUR ajoute qu'il y a à ce jour un éducateur sur Ambérieu.

Monsieur le Maire précise que la réduction du temps de présence sur notre territoire est liée à la modification des financements départementaux.

---

## **6 - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE »**

Monsieur GUEUR expose que dans le cadre de l'amélioration de la sécurité, la note 10CJ1117146J en date du 22 juin 2011 du ministère de l'intérieur prévoit la possibilité de mettre en œuvre au sein d'une commune le dispositif Participation Citoyenne.

Le dispositif Participation Citoyenne a vocation à contribuer au renforcement de l'action de proximité en systématisant une relation entre les autorités et la population. Il s'agit de l'engagement d'un certain nombre d'habitants d'une même aire géographique (rue, quartier, etc.) dans une démarche collective visant à améliorer le niveau de sécurité d'un secteur défini.

Le dispositif s'appuie sur des voisins référents qui alertent, s'ils l'estiment pertinent, la Gendarmerie Nationale ou la Police Municipale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la Gendarmerie nationale ou de la Police municipale. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention.

Suite à une réunion publique en date du 19 septembre 2017 au sein du quartier de Vareilles, en présence des habitants et de la Gendarmerie Nationale, il est apparu intéressant de développer ce dispositif sur ce quartier.

Ce dispositif existe ou est en cours de déploiement dans 5 des 6 communes du CLSPD du bassin ambarrois. Afin d'inscrire ce dispositif dans une logique de renforcement de la sécurité globale et territoriale, il sera coordonné via le CLSPD (rencontres des référents de différentes communes, échanges de bons procédés, mutualisation d'actions et de moyens, formations communes, etc.)

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la mise en place du dispositif Participation Citoyenne sur le quartier de Vareilles et son extension future à d'autres secteurs si les besoins et les conditions sont réunis.

La Commission Municipale **Personnel, Affaires Administratives et Police Municipale**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de la commission municipale concernée,  
Après en avoir délibéré,  
**Par 25 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions**

- 1 – APPROUVE la mise en place du dispositif Participation Citoyenne sur le quartier de Vareilles et son extension future à d'autres secteurs si les besoins et les conditions sont réunis.
- 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs au dispositif Participation Citoyenne.

Madame CALENDRE fait au nom du groupe « Vivons notre ville » l'intervention suivante :

*« Monsieur le Maire,*

*Le dispositif de « participation citoyenne » a remplacé celui de « voisins vigilants ».*

*Mais ce n'est pas parce que la terminologie habille le dispositif de termes apparemment plus consensuels que le fonds change.*

*Certes, chacun souhaite que diminuent les atteintes aux biens et aux personnes et vivre en sécurité est un objectif auquel on est tous en droit d'aspirer. Pour cela, les services de police et de gendarmerie ont une mission essentielle. Mais vouloir faire des citoyens des auxiliaires des garants de l'ordre public n'est pas sans risque.*

*Dans un contexte où individualisme et crainte de l'autre remplacent trop souvent les valeurs de partage et de solidarité, on ne peut que s'inquiéter des dérives que peut entraîner un tel dispositif. On sait qu'entre information et dénonciation, voir délation, la frontière est fragile.*

*D'autre part, la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 juin 2011 précise que « cette démarche est résolument citoyenne et génère des solidarités de voisinage ». Les comités de quartier avaient notamment cette vocation. Pourquoi les avoirs supprimés ? »*

Monsieur le Maire répond que le choix de la terminologie appartient à l'Etat, qu'il s'agit d'un dispositif national et que les retours d'expérience par exemple sur Château-Gaillard, commune pionnière en la matière, sont très positifs : diminution des cambriolages et reconstitution du lien social, du resserrement de la population à travers le développement de rencontres conviviales type « fête des voisins ».

Monsieur le Maire espère vraiment que l'on retirera de cette expérience sur Vareilles puis au-delà, la même quintessence. Vareilles est apparu comme un bon test car le périmètre de ce quartier est géographiquement relativement bien défini et l'association qui l'anime est très active.

Quant aux comités de quartier, monsieur le Maire souligne qu'ils sont là pour faire des propositions pour améliorer la vie des citoyens et rappelle que lors de l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, les présidents encore en exercice des comités de quartiers qui avaient été créés ont été réunis. Cependant, d'une part peu était encore actifs et d'autre part aucune proposition n'a été retrouvée en mairie. Pourtant ce dispositif avait bien fonctionné les 3 premières années.

Monsieur le Maire ajoute que le conseil citoyen pourrait aussi être décliné sur d'autres secteurs de manière volontaire et en dehors de la politique de la ville.

Cependant, pour l'heure on est dans le cadre du CLSPD et Ambérieu est une des dernières communes du secteur à ne pas être entrée dans le dispositif. Il faut souligner que 5 référents se sont d'ores et déjà manifestés auprès de la Gendarmerie. Ce dispositif ne demande qu'à vivre et progresser !

Madame CASTELLANO souligne que cette vigilance existe déjà naturellement entre voisins ; ceci ne fait que l'officialiser.

Madame CALENDRE considère cependant que cela ressemble fort à une milice !

Monsieur GUEUR ne peut laisser dire cela car on parle de référent et non de milice, référent qui sont là pour protéger uniquement.

Monsieur CONSTANT tient à faire partager le retour des seniors présents à la conférence du 5 avril sur la sécurité à domicile, conférence au cours de laquelle les échanges ont montré que les seniors se sentent rassurés par la mise en place de cette « participation citoyenne » qui a été largement évoquée à cette occasion.

Monsieur GRANJU en tant que référent pour Vareilles précise la nature des relations avec la gendarmerie ; il s'agit d'une échange d'information que la gendarmerie et le référent se partagent, à charge pour ce dernier de les relayer au voisinage.

Pour conclure, Monsieur le Maire invite les élus non convaincus à interroger les habitants du quartier des Ravinelles.... leur réponse les surprendra !

---

## **7 - APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE POUR LE RESEAU DE TRANSPORT URBAIN TAM**

Monsieur le Maire expose que l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des transports publics prévoit la mise en place d'un outil d'application volontaire, le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (Sd'Ap).

Pour mettre en conformité le réseau de Transport Ambarrois dit TAM, il a été établi un Sd'Ap, annexé à la délibération, avec la détermination des arrêts prioritaires.

Selon l'article D1112-10 du code des transports, un point d'arrêt prioritaire :

- *Est situé sur une ligne structurante d'un réseau de transport public urbain,*
- *Est desservi par au moins deux lignes de transport public,*
- *Constitue un pôle d'échanges,*
- *Et est situé dans un rayon de 200 mètres autour d'un pôle générateur de déplacement ou d'une structure d'accueil pour personnes handicapées ou personnes âgées.*

Le Sd'Ap du réseau TAM prévoit la mise en accessibilité de 12 arrêts en priorité pour un montant de 180 000 € TTC sur trois ans.

Conformément à l'article D 1112-14 du Code des transports, le Sd'Ap du réseau TAM a été présenté à la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées, le vendredi 23 mars 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ce schéma.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Transports et Développement Durable**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis favorable de la CCAPH du 23 mars 2018,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

**1 – APPROUVE** le schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée pour réseau de Transport urbains Ambarrois dit TAM.

---

Monsieur DE BOISSIEU précise qu'à terme, 16 arrêts seront accessibles soit 1/3 de l'ensemble des arrêts ; il faut cependant souligner deux éléments :

- la structure des bus, tous dotés d'une plate-forme mobile rend l'accès auxdits véhicules possible aux PMR
- un des arrêts à mettre en accessibilité est sur une emprise privée, Intermarché ; il sera modifié par ladite enseigne afin que l'accessibilité soit assurée ; cela mérite d'être précisé.

---

## **8 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (C.C.A.P.H) – RAPPORT 2017**

Monsieur de BOISSIEU rappelle que conformément à l'article L 2143-3 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.), rapport qui se doit de répondre aux objectifs suivants :

- ⇒ Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire
- ⇒ Proposer une programmation des actions à entreprendre
- ⇒ Informer les élus, citoyens et usagers en ce domaine

Le rapport 2017 a été présenté et validé par la C.C.A.P.H lors de la réunion du 23 mars 2018.

Il met en évidence :

1. L'activité de la C.C.A.P.H sur l'année 2017 : 2 réunions, les 24 mars et 22 septembre 2017.
2. Les actions réalisées :

**a) Sur la voirie, les espaces publics et le mobilier urbain pour un montant de 302 740 € TTC**

Cela concerne principalement :

- ✓ La création de places de stationnement PMR
- ✓ La création ou la réfection de trottoirs
- ✓ L'acquisition et la mise en place d'assis-debout

**b) Sur les transports** dans le cadre d'une dépense partagée avec le Département, la commune a participé à la création d'un arrêt de bus aux Abbéanches (montant estimé : 70 000 € HT).

- c) **Sur le bâti pour un montant de 93 447,38 € TTC** au sein de l'Hôtel de Ville, des écoles, du bâtiment Phoenix, de la salle des Pérouses et de l'église Saint Symphorien.

Il s'agit principalement :

- ✓ De mises aux normes de mains courantes
- ✓ De la mise aux normes d'escaliers
- ✓ De la création d'une rampe PMR
- ✓ De la mise en place et de l'abaissement de visiophones
- ✓ Du renforcement de l'éclairage extérieur ou intérieur
- ✓ De la mise aux normes de la banque d'accueil

L'ensemble des réalisations de l'année 2017 s'élève à **396 187,38 € TTC** (hors coût de l'arrêt de bus).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Vu l'avis de la C.C.A.P.H

Vu l'avis des commissions municipales concernées,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport 2017 de la C.C.A.P.H qui sera notamment transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Ain
- Monsieur le Président du Conseil Départemental
- Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées

---

## **9 - AMENAGEMENT DE L'ENTREE DE VILLE OUEST ET CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE : ACQUISITION DE TERRAIN**

Monsieur de BOISSIEU expose qu'un emplacement réservé n°44 a été prévu au Plan Local d'Urbanisme en vue du réaménagement de l'entrée de ville Ouest par la création d'une voie nouvelle destinée à donner un accès plus direct et mieux adapté, entre la rue Jean de Paris et l'avenue Général Sarrail, aux usagers de la Gare et du futur quartier d'affaires (ER du PLU).

La parcelle cadastrée section AH n° 578, sise lieudit « Jean de Paris » qui est concernée par cette réserve fait partie de l'emprise où est implanté le poste HTA/BT « Joule » appartenant à ENEDIS. Des négociations ont donc été engagées par la Commune avec cette entreprise de service public, dès juin 2015, et a recueilli une promesse pour la vente d'environ 579 m<sup>2</sup> à prendre dans ce tènement.

Cette transaction est envisagée moyennant le prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit la somme globale d'environ 11 580 €, étant précisé que la surface exacte sera déterminée par l'établissement d'un plan de division par un cabinet de géomètres-experts.

Outre ce prix d'acquisition, il a été proposé une participation forfaitaire communale de 15 000 € pour le rétablissement par ENEDIS de sa clôture sur la nouvelle limite de propriété.

Enfin, il est précisé que le projet d'aménagement n'a pas d'incidence sur la configuration actuelle des lieux du côté de la route départementale « rue Jean de Paris » et permettra toujours l'accès d'ENEDIS au poste de transformation électrique existant. Le projet veillera en outre à prévoir l'aménagement d'une plateforme accessible aux poids-lourds sur la parcelle communale cadastrée section AH n° 603 (immédiatement à l'Est du poste de transformation électrique).

Il est demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction, étant précisé que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte de vente seront intégralement pris en charge par la Commune.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018**, a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018**, a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'estimation de France Domaines,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 - DECIDE de se porter acquéreur, auprès d'ENEDIS, d'environ 579 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle cadastrée section AH n° 578, sise lieudit « Jean de Paris », moyennant le prix de 20 € le m<sup>2</sup>, soit la somme globale d'environ 11 580 €.
- 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- 3 - DIT que les frais de géomètre et d'établissement de l'acte de vente se rapportant à cette transaction seront intégralement pris en charge par la Commune.
- 4 - PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2018.

---

## **10 - RUE DE LA PETITE CROZE : CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN**

Monsieur de BOISSIEU expose que, M. et Mme ARCHIREL Jean-Michel ont sollicité l'acquisition d'une emprise de terrain communal située au droit de leur propriété sise 33 rue de la Petite Croze.

La Commune a donc recueilli auprès de M. et Mme ARCHIREL une promesse d'acquisition d'une emprise d'environ 288 m<sup>2</sup> à prendre dans les parcelles cadastrées section BR n° 288, 431 et 432, sur la base du prix de 60 €/m<sup>2</sup>.

Compte tenu des aménagements de voirie réalisés il y a quelques années, non repris pour l'instant sur le plan cadastral, il a été demandé au cabinet de géomètre-expert PRUNIAUX-GUILLER de préciser l'emprise potentiellement cessible.

La surface de cette emprise pouvant être estimée à 237 m<sup>2</sup>, il est proposé de la vendre à M. et Mme ARCHIREL Jean-Michel pour la somme d'environ 14 220 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette cession, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire se rapportant à la régularisation de cette transaction seront intégralement pris en charge par M. et Mme ARCHIREL.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de France Domaines,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 - DECIDE de céder à M. et Mme ARCHIREL Jean-Michel environ 237 m<sup>2</sup> à prendre dans les parcelles cadastrées section BR n° 288, 431 et 432, moyennant le prix de 60 € le m<sup>2</sup>, soit la somme globale d'environ 14 220 €.
- 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- 3 - PRECISE que les frais de géomètre et de notaire se rapportant à cette transaction seront intégralement pris en charge par M. et Mme ARCHIREL Jean-Michel.

---

## **11 - VENTE D'UN BATIMENT COMMUNAL**

Monsieur de BOISSIEU expose que la Commune a recueilli auprès de M. Frédéric CHAMBON –Agent Général d'assurance du groupe AXA- une promesse pour l'acquisition du bâtiment communal libre de toute occupation, d'une surface au sol de 172 m<sup>2</sup>, en partie sur deux niveaux sans terrain, édifié sur la parcelle cadastrée section AO n° 138 sise 67 rue Alexandre Bérard, moyennant le prix de 150 000 €, selon estimation de France Domaines.

Il est précisé que ce bâtiment étant destiné à l'accueil d'une agence AXA – Assurance et Banque – la Commune s'engage à mettre à sa disposition 2 places de stationnement sur la parcelle communale cadastrée section AO n° 1021 immédiatement au sud du bien cédé, afin de répondre aux exigences de l'article UA.12 du Plan Local d'Urbanisme.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette cession.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **04 avril 2018** a émis un avis **favorable**.



Le Conseil Municipal  
Après avoir entendu l'exposé qui précède,  
Vu l'avis de France Domaines,  
Vu l'avis des commissions municipales concernées,  
Après en avoir délibéré,  
**A l'unanimité**

- 1 - DECIDE de céder à M. Frédéric CHAMBON –Agent Général d'assurance du groupe AXA-, le bâtiment cadastré section AO n° 138 sis 67 rue Alexandre Bérard, moyennant le prix de 150 000 €, selon estimation de France Domaines.
- 2 – DIT que la Commune s'engage à mettre à la disposition de l'acquéreur 2 places de stationnement sur la parcelle communale cadastrée section AO n° 1021 immédiatement au sud du bien cédé, afin de répondre aux exigences de l'article UA.12 du Plan Local d'Urbanisme.
- 3 - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

---

### Questions diverses

Monsieur ROUSTIT déclare apporter son soutien aux revendications légitimes des cheminots, du personnel des maisons de retraite et des salariés de Carrefour.

---

Monsieur GUERRY souhaite quelques informations sur deux dossiers :

- le PLU
- l'étude sur le stationnement

Sur le PLU, Monsieur de BOISSIEU répond qu'il est en plein chantier de relecture du rédactionnel ; cependant le rendu du bureau d'études est encore pire que ce que l'on avait imaginé et à ce jour 72 h à 5 personnes ont été consacrées à la relecture pour essayer de comprendre ! Monsieur de BOISSIEU avait envisagé de transmettre le document aux membres de la commission ad hoc ; ceux-ci peuvent le remercier de ne pas l'avoir fait ! Aussi, à l'issue de ce travail colossal, une version plus abordable sera transmise pour observation de chacun. A l'issue de cette partie réglementaire, viendra la phase de concertation et de présentation publiques pour une approbation envisagée avant fin 2019.

En ce qui concerne l'étude sur le stationnement payant, Monsieur le Maire répond qu'elle a été rendue fin 2017 et qu'actuellement les périmètres qui pourraient être concernés sont en cours de réflexion ; il y aura des poches payantes certes, mais la commune n'est parfois pas le seul acteur ; il en est ainsi du parking de la gare aménagé sur une emprise SNCF avec un convention qui doit être rediscutée avec « Gares et connexions » si les conditions d'utilisation viennent à changer.

A la demande de Monsieur GUERRY de disposer de cette étude, Monsieur le Maire donne son accord pour qu'elle lui soit transmise.

## Le calendrier

- Ce vendredi 6 avril : 3<sup>ème</sup> concert dans l'Espace avec au programme du « dub »
- Samedi 7 avril : visite du chantier de la médiathèque en présence de l'architecte à partir de 9h30
- Dimanche 29 avril : Cérémonie des déportés aux Allymes
- Mardi 8 mai : défilé et cérémonie avec les 6 et 7 mai, la reconstitution d'un camp de 39-45 sur le parking de l'Espace 1500 avec la présence d'un historien.

---

Les prochaines commissions municipales auront lieu le mardi 22 mai 2018 à 18h00.

---

Monsieur le Maire annonce le **prochain Conseil Municipal** pour le **25 mai 2018 à 18h00**  
et lève la séance à 19h40

Compte-rendu affiché en Mairie d'Ambérieu-en-Bugey  
le **11 avril 2018**



Le Maire d'Ambérieu-en-Bugey,

Daniel FABRE